

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

Commune de SEXEY AUX FORGES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2026**

ARRONDISSEMENT

NANCY

CANTON

NEUVES-MAISONS

L'an deux mille vingt-six, le six mars à 20h30

Le Conseil municipal de la commune de Sexey-aux-Forges étant en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Patrick POTTS, maire.

En exercice 13
De votants 12
De présents 13

Étaient présents :

Mmes Céline BAUDON – Florence COX – Hélène DUMOND – Coryse GEORGES – Amélie KOENIG – Pascale NAVET – Emilie PIERROT ;
Mrs Daniel BORACE – Gérald DETHOREY – Gilles JOLY – Daniel KOENIG – Ghislain PAYMAL – Patrick POTTS.

NOTA : Le Maire certifie que :

La liste des délibérations examinées par le conseil municipal a été affichée à la porte de la mairie le 9 mars 2026

La convocation du conseil avait été faite le 25 février 2026.

La présente délibération a été transmise à la préfecture de Nancy le 9 mars 2026

Le maire,
Patrick POTTS

Absents excusés :

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale à l'élection d'un secrétaire dans le sein du conseil Ghislain PAYMAL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la séance du 6 février 2026 est approuvé.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DE LA COMMUNE

N°1-II-2025

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire présente le compte financier unique de l'année 2025 puis quitte la salle et ne prend pas part au vote,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **Accepte** le compte financier unique 2025 de la commune selon le détail suivant :

⇒ Section d'investissement :

| | | |
|-----------------|------------------|------------|
| Dépenses | prévues | 269 312,60 |
| | réalisées | 214 154,88 |
| | reste à réaliser | 0,00 |
| Recettes | prévues | 269 312,60 |
| | réalisées | 180 134,18 |
| | reste à réaliser | 5 500,00 |

⇒ Section de Fonctionnement :

| | | |
|-----------------|------------------|------------|
| Dépenses | prévues | 767 676,75 |
| | réalisées | 441 953,00 |
| | reste à réaliser | 0,00 |
| Recettes | prévues | 967 079,09 |
| | réalisées | 986 277,81 |
| | reste à réaliser | 0,00 |

Résultat de clôture de l'exercice

| | |
|-----------------|-------------|
| Investissement | - 34 020,70 |
| Fonctionnement | 544 324,81 |
| Résultat global | 510 304,11 |

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire,
Patrick POTTS

Le secrétaire de séance,
Ghislain PAYMAL

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

Commune de SEXEY AUX FORGES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2026**

ARRONDISSEMENT

NANCY

CANTON

NEUVES-MAISONS

L'an deux mille vingt-six, le six mars à 20h30

Le Conseil municipal de la commune de Sexey-aux-Forges étant en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Patrick POTTS, maire.

En exercice 13
De votants 13
De présents 13

Étaient présents :

Mmes Céline BAUDON – Florence COX – Hélène DUMOND – Coryse GEORGES – Amélie KOENIG – Pascale NAVET – Emilie PIERROT ;
Mrs Daniel BORACE – Gérald DETHOREY – Gilles JOLY – Daniel KOENIG – Ghislain PAYMAL – Patrick POTTS.

NOTA : Le Maire certifie que :

La liste des délibérations examinées par le conseil municipal a été affichée à la porte de la mairie le 9 mars 2026

La convocation du conseil avait été faite le 25 février 2026.

La présente délibération a été transmise à la préfecture de Nancy le 9 mars 2026

Le maire,
Patrick POTTS

Absents excusés :

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale à l'élection d'un secrétaire dans le sein du conseil Ghislain PAYMAL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la séance du 6 février 2026 est approuvé.

OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 N°2-II-2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-1,

Vu le budget primitif de l'exercice 2025,

Considérant la nécessité d'engager certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026, afin d'assurer la continuité et la bonne exécution des projets en cours,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser** l'ouverture anticipée de crédits d'investissement pour un montant total de 1 200,00 €, correspondant à un maximum du quart des crédits ouverts au budget d'investissement de l'exercice précédent.
- **D'affecter** ces crédits aux opérations suivantes :
 - Chapitre 16 – Article 165 : dépôts et cautionnements reçus – 1 200,00 €
- **De préciser** que ces crédits seront repris au budget primitif 2026 lors de son adoption.
- **De charger** le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire,
Patrick POTTS

Le secrétaire de séance,
Ghislain PAYMAL

